

Mairie de
Silly sur Nied

8 RUE DE L ECOLE

57530 SILLY SUR NIED

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

SEANCE DU 27 JANVIER 2014

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
8	13	12

Date de la convocation

23.01.2014

Date d'affichage

28.01.2014

Objet de la délibération

Motion concernant les rythmes
scolaires.

**Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le**

28.01.2014

et publication ou notification du

Le VINGT SEPT JANVIER DEUX MILLE QUATORZE

à 19 heures,

le conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

BERNARD

HERTZOG

Présents :

Mm. Mr: BIESEN. MARTIN. PIQUEMAL. PIGANI. MATHIS. FLACCUS. OLEKSIUK

Absents excusés: Mm CAISSUTTI pouvoir à Mr HERTZOG

Mm RENAUDIN pouvoir à Mr OLEKSIUK

Mm WOLLJUNG " Mr MARTIN

Mr MULLER " Mr FLACCUS

Absents :

excusé : Mr GIRARD

Secrétaire(s) de séance :

Madame Joséphine PERRIN

Note explicative de synthèse.

Monsieur Vincent PEILLON, Ministre de l'Éducation Nationale, a souhaité la réforme des rythmes scolaires au motif que les écoliers français subissent des journées plus longues et plus chargées que la plupart des autres élèves dans le monde.

Cette réforme poursuit donc avant tout objectif pédagogique visant à mettre en place une organisation du temps scolaire plus respectueuse des rythmes naturels d'apprentissage et de repos des enfants, afin de favoriser la réussite de tous à l'école primaire.

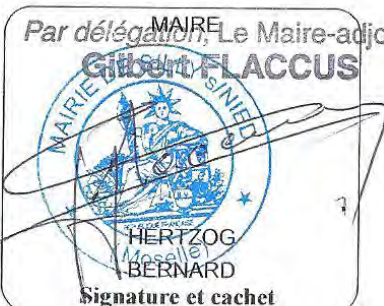
Les nouveaux rythmes doivent conduire à une meilleure répartition des heures de classe sur la semaine, à un allègement de la journée de classe de 45 minutes en moyenne et à la programmation des séquences d'enseignement aux moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande. Ainsi, les 24 heures d'enseignement sont réparties sur 9 demi-journée incluant le mercredi matin, voire le samedi matin, la journée de classe ne doit pas excéder 5h30, la demi-journée 3h30 avec une pause méridienne d'au moins 1h30.

Il est ensuite rappelé que, par délibération en date du 7 février 2013, le Conseil Municipal a décidé de surseoir d'une année à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires compte tenu des nombreuses interrogations relatives à leur instauration.

A la demande de l'Inspecteur Académique, les rythmes scolaires ont été évoqué lors du Conseil d'École du 23.01.2014, avec pour résultat un rejet de cette réforme à une très large majorité des parents et à l'unanimité des enseignants.

.../...

Par délégation, Le Maire-adjoint
GILBERT FLACCUS



Signature et cachet

En effet le résultat d'un sondage organisé par les parents d'élèves auprès de leurs mandants ne laisse aucune équivoque sur leur volonté de maintenir le statuquo.

(A 94,5%, sur une participation de 82%, les parents se sont prononcés pour le maintien de la semaine à 4 jours).

Il est rappelé que l'équipe enseignante, unanime, s'était déjà quant à elle prononcée pour le maintien du statu quo.

En conséquence le Conseil Municipal, ce rapport entendu, demande à Monsieur le Ministre de l'Education Nationale de revoir sa position concernant les rythmes scolaires et d'octroyer une dérogation à l'école de SILLY-SUR-NIED, afin qu'à l'instar des établissements privés, elle puisse continuer à fonctionner en semaine de 4 jours comme actuellement, conformément au souhait de la Communauté éducative de SILLY-SUR-NIED.